

La régulation des aménités dans des situations de valorisation par des produits ou services liés

Le cas du tourisme rural

Jean Bernard Marsat^(a), Jean François Mamdy^(b)

Les « aménités » environnementales, paysagères ou culturelles des territoires ruraux font l'objet d'attentions croisées, privilégiant soit le souci de valoriser au mieux les ressources des territoires sensibles, soit le souci plus sectoriel de rémunérer telle activité qui produit des aménités, soit le souci de protéger, entretenir et conserver ces dernières. Répondre à ces intentions passe par une coordination qui est à considérer dans un cadre élargi de régulation associant action publique, action collective, et coordinations privées.

Pour ce qui est de l'action publique, les politiques d'environnement ont deux grands types d'objectifs : agir directement sur les milieux d'une part, parvenir d'autre part à ce que les acteurs économiques et sociaux intègrent les objectifs environnementaux dans leur propres logiques. Pour ce faire elles peuvent utiliser plusieurs modes d'intervention dont le mode direct (réglementation, incitation, contrainte...) et le mode dit « indirect » : les interventions indirectes comprennent des actions d'information, de création de références, d'éducation-formation, d'appui institutionnel à des acteurs ciblés, l'organisation des modes d'interaction entre acteurs¹, le soutien aux actions collectives (Theys, 2000 ; OCDE, 1999). Dans ce cadre, il est nécessaire d'examiner quels sont les protagonistes et leurs logiques.

Dans de nombreuses situations locales, certaines activités de production de biens et de ser-

vices tirent profit de la qualité de l'environnement et autres patrimoines. C'est le cas de producteurs agricoles ou d'artisans qui attachent à leurs produits une image liée aux aménités d'un terroir, c'est aussi le cas des prestataires de tourisme et de loisirs.

Le tourisme et les loisirs ont introduit une activité économique souvent majeure et particulièrement transversale en milieu rural, dont ils utilisent les aménités. Ils deviennent ainsi rapidement un des volets importants de la gestion des territoires et des aménités. Les acteurs locaux du tourisme et des loisirs sont nombreux, et leurs relations avec les autres acteurs liés aux aménités sont diverses. La question traitée ici est ainsi « d'établir comment et à quelles conditions ces acteurs du tourisme et des loisirs participent ou participeront à la gestion des aménités ».

Pour éclairer cette question, trois études de cas ont été menées en 2000-2001, pour étudier des coordinations entre acteurs locaux du tourisme et autres acteurs autour de la gestion de l'environnement dans des territoires ruraux du Massif-Central. On verra que selon les cas, des acteurs « agri-touristiques », « patrimoniaux et touristiques », ou « prestataires touristiques spécialisés », interviennent dans la gestion de l'espace ou du paysage, mais dans des conditions de mobilisation et d'organisation très différentes.

Ce texte vise à sensibiliser les décideurs et praticiens sur le potentiel et les limites actuelles de

1 Règles de responsabilité, règles de droit, organisation des contrats, création de structures de gestion patrimoniale...

Les contacts

(a)
Cemagref
UR Dynamiques et
fonctions des espaces
ruraux
BP 50085
63172 Aubière
Cedex 01

(b)
ENITA de Clermont
Ferrand
Département
Territoires et Société
63370 Lempdes

l'implication du tourisme dans la gestion des aménités ; pour les scientifiques, il vise, à travers l'exemple du tourisme, à présenter l'exploration d'un axe de recherche sur la gestion des territoires et de l'environnement. La première section présente les caractéristiques de la gestion des aménités et l'approche retenue pour les travaux exposés ; la deuxième section présente les caractéristiques du tourisme en espace rural, ses relations avec les aménités et la diversité de ses acteurs. La troisième section présente les trois études de cas, et la section suivante tire, de ces cas, des observations comparées. La conclusion suggère des axes de coordination potentielle entre acteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement.

La gestion des aménités

Les aménités comme « biens collectifs » environnementaux et culturels

Les aménités font l'objet de plusieurs définitions. Nous retiendrons l'approche large de l'OCDE, qui prend en considération « les structures uniques, naturelles ou construites par l'homme en zone rurale, telles que la flore et la faune, les paysages cultivés, le patrimoine historique, voire les traditions culturelles... [qui sont] reconnues comme précieuses ou, en termes économiques, exploitables », (OCDE 1999). Cette approche est économique, elle met en avant la demande d'aménités, exprimée ou latente, et englobe des biens naturels autant que des biens paysagers et culturels produits par les sociétés rurales et leurs activités, telles que l'agriculture ou la forêt.

Deux particularités fréquentes des aménités entraînent des interrogations sur les chances de bonne gestion de celles-ci, en termes de régulation des usages, de protection, d'entretien, ou de « production » de ces aménités... D'une part, devant leur caractère souvent non-privatif, une éventuelle gestion « en commun » peut être handicapée par des comportements de « passager clandestin » (*free rider*), (Olson, 1966 – 1978 et 1987 trad. fr ; Hardin, 1968). D'autre part, pour les économistes, une coordination par le marché est limitée par ce caractère non privatif mais également par le fait que certaines valeurs accordées aux aménités ne trouvent pas de correspondant en terme de demande solvable et sont difficiles à estimer.

Pour autant, de fait, un large éventail de modes de coordination existent à côté des cas particuliers que sont le « pur » marché d'une part, et la gestion entièrement déléguée à une entité collective, d'autre part (Ostrom, 1990 ; Beuret, 1998). Notamment J.-E. Beuret s'intéresse aux coordinations locales, qu'il appelle « régulation autonome », et propose que l'État, dans sa fonction de « régulation de contrôle », utilise ces expériences pour « démultiplier son action du global vers le local et à l'inverse, prendre en compte et valoriser l'innovation sociale locale ».

L'approche de recherche en gestion appliquée à l'environnement explore également ce champ, comme on va le voir.

Une approche de « recherche en gestion de l'environnement »

En France, dans les années 70 et 80, à l'occasion de divers chantiers d'aménagement du territoire, ont émergé des réflexions portant sur la prise en compte de l'environnement, sur la difficile concertation entre techniciens, décideurs et autres parties prenantes, et sur la prise de décision multicritères. Ces réflexions ont abouti à des propositions pour la gestion de l'environnement, reposant sur la critique des approches sectorielles et exclusivement « techniques ». Ces propositions d'auteurs qui ont souvent travaillé ensemble, ont dessiné les contours d'une autre gestion (**encadré 1**) dite alors « patrimoniale » de l'environnement (De Montgolfier et Natali, 1987 ; Barouch, 1989 ; Ollagnon, 1989 ; Mermet, 1992).

C'est dans le cadre de l'analyse stratégique de la gestion de l'environnement que nous avons posé la question des possibilités « d'alliance » entre acteurs en vue d'une gestion intentionnelle des aménités. Parmi ces acteurs, ceux du tourisme semblent importants à prendre en compte, à la fois pour la place de leur activité en milieu rural et pour l'importance des aménités dans leur activité.

Notons enfin que cette démarche stratégique vise le choix de l'action, de ses moyens et de ses voies ; les alliances en font partie, de même que l'action « indirecte » au sens de J. Theys ou J.-E. Beuret. Mais, pour nous, elle ne signifie pas nécessairement « manipulation » dissymétrique, elle peut conduire par exemple à « renforcer l'identité de l'autre pour passer de bons contrats

avec lui » (Ollagnon, 2001). Inversement, il ne s'agit pas non plus de donner à un type d'acteur, celui du tourisme, un rôle prééminent dans la gouvernance locale, ou plus généralement à renforcer de nouvelles oligarchies. Cette question rejoint, pour nous, la réflexion sur la légitimité et le sens de l'action collective (Theys, 1997 ; Duran, 1998 ; Padioleau, 1999).

Le tourisme en espace rural et ses acteurs

Le tourisme en espace rural

Le tourisme en espace rural est depuis longtemps l'objet d'attention de la part des acteurs du développement territorial : il répond à une demande croissante, il est réputé offrir une possibilité de diversification à l'agriculture, et plus généralement, offrir des emplois ruraux.

Son développement a été encouragé également pour son aptitude à l'accueil social, à la pédagogie à l'environnement, à l'échange entre ruraux et urbains,... (Chaussbourg, 1996 ; Gerbaux, 1999). Mais des difficultés inhérentes à cette forme de tourisme handicapent aussi ce développement : un manque de visibilité, l'éclatement des politiques publiques, les difficultés de la gestion et de la coordination touristiques locales. Difficultés imputées à l'imbrication public-privé, aux divergences entre les projets des différents acteurs, aux décalages entre l'offre touristique et la demande... (Gerbaux, 1999 ; Netter, 1999). Ces problèmes de coordination d'ensemble peuvent rejaillir sur la capacité d'insertion du tourisme dans la gestion des aménités.

Dans ses relations avec les aménités naturelles, le tourisme doit être considéré pour ses dimen-

Encadré 1 : La gestion patrimoniale de l'environnement : approches principales et définitions

Les références présentées ici s'inspirent principalement de deux approches, celle de la sociologie des organisations et celle des sciences de gestion, et s'appliquent de façon particularisée à l'environnement².

Le positionnement en gestion est lié à l'intention d'œuvrer pour la décision et l'action organisée. Les cas traités, souvent des problèmes, sont analysés en tant que « systèmes-acteurs » et traités si possible en tant que « situations de gestion ». *Système-acteurs* : les définitions du système et de l'acteur sont proches de celles de la sociologie des organisations (Crozi et Friedberg, 1977) qui met le pouvoir et les stratégies d'acteurs au centre des relations. *Situation de gestion* : « une situation où des participants sont réunis et doivent accomplir... une action collective conduisant à un résultat ... » (Girin, 1990)³.

Le développement de ces approches dans le domaine de l'environnement a conduit à certaines définitions (Mermet, 1992), telle que la distinction entre gestion dite « intentionnelle » de l'environnement et gestion dite « effective » de celui-ci (ensemble de pratiques, ou superposition de gestions, ayant au final un impact non intentionnel).

« L'acteur d'environnement » est alors défini comme celui qui a un projet explicite sur l'environnement, conduisant ainsi à cette « gestion intentionnelle ». Pour certains, une explicitation des coordinations locales autonomes, permet de faciliter cette gestion intentionnelle de l'environnement (Beuret, 1998). Dans le domaine des biens collectifs, une distinction a été développée entre « gestion collective » (déléguée à une collectivité) et « gestion commune » (assumée par tous). La gestion patrimoniale, selon une préconisation particulièrement formalisée par Henri Ollagnon, passe par un processus de « transappropriation », par lequel les acteurs se reconnaissent un patrimoine commun, souvent à l'aide d'« audits patrimoniaux », et peut aller jusqu'à la constitution d'une institution patrimoniale⁴.

L'analyse stratégique de la gestion de l'environnement est une composante clé de la démarche, quels que soient ses prolongements normatifs. En particulier le point de départ d'une gestion intentionnelle peut être la volonté d'un « acteur de l'environnement ». Trois grands types de stratégies s'offrent à lui (Mermet, 1992) : 1- les stratégies de mission, dans lesquelles l'acteur cherche à influencer les autres acteurs, soit de façon militante, soit de façon normative, selon sa position, 2- les stratégies de gestion directe en constituant ou en optimisant des « filières » propres dans lesquelles l'acteur a vocation à jouer un rôle central, et 3- les stratégies d'intégration, par la recherche d'une forme « patrimoniale » ou « intégrée », de gestion. Il doit donc, à des degrés divers, tenir compte des autres acteurs et de leurs logiques.

2 Plusieurs auteurs ont ensuite associé à cette approche patrimoniale un éclairage par la théorie des conventions, soit pour imaginer comment formaliser les accords – TORRES, E. (1994), soit pour faciliter une gestion intentionnelle, vue comme catalyseur de mécanismes de coordination autonomes – BEURET, J.-E. (1998).

3 La dimension gestionnaire est renforcée dans la définition complète par le fait que l'action est inscrite « dans un temps déterminé », et que le résultat est « soumis à un jugement externe ».

4 Dont la forme la plus complète est celle de l'institution patrimoniale du Haut-Béarn.

sions matérielles, ses nombreux rapports fonctionnels à l'espace (besoins de surfaces et de linéaires...) et aux ressources physiques (air, eau, faune et flore...). Nous devons souligner également l'importance de ses dimensions symbolique et culturelle, dimensions à prendre en compte face à des aménités de toute nature, (Lanquar 1990 ; Viard, Arnaud *et al.*, 1998 ; Jenkins, Olivier *et al.*, 2001). On notera que la question des aménités nous conduit à intégrer *les activités de loisir*, soit une délimitation plus large que celle du tourisme fondée sur les nuits passées hors du domicile : les acteurs de l'offre d'activités sont souvent les mêmes, qu'ils s'adressent à des touristes ou des pratiquants de loisirs de proximité, et les impacts de ces activités sont identiques.

Les relations entre ce tourisme et les aménités

Ces relations comportent ainsi plusieurs dimensions : le tourisme utilisateur physique des aménités, le tourisme valorisateur des aménités, sur divers plans, économique, social, symbolique, le tourisme prédateur des aménités, enfin le tourisme participant à une bonne gestion de celles-ci (**encadré 2**).

Par exemple, selon R. Béteille « le tourisme vert est aussi un moyen de lutter contre la désertification ou l'enfrichement, dans la mesure où il exige une conservation ou une protection des

paysages » (Béteille, 1996). Ce dernier point est au cœur du sujet, avec la caractérisation de cette exigence et l'examen de sa traduction en actes.

Pour nous la question dépasse le type de cas à forts enjeux touristiques et environnementaux. De même elle comprend, mais dépasse, la question de rétrocession de ressources financières issues de la valorisation touristique, vers la gestion des aménités. Cette gestion dépend d'abord de jeux d'acteurs à plusieurs échelles, mettant en jeu des priorités « politiques » puis des stratégies et leurs mises en œuvre en termes de régulation, d'organisation et d'opération.

Les acteurs du tourisme et leur diversité

Nous considérons ici comme « acteur du tourisme » tout acteur ayant une action intentionnelle dans le domaine du tourisme (**encadré 3**). Les acteurs du tourisme comprennent ainsi :

- **les acteurs « prestataires »** de tourisme, qu'ils soient des particuliers, des entreprises ou des associations. Ils peuvent être privés, publics ou mixtes. Ils peuvent avoir une autre activité, principale ou secondaire ; ils peuvent venir au tourisme par extension d'une mission originale ou principale (accueil pédagogique sur le patrimoine ou l'environnement...). Ils ont des fonctions de prestataires directs, d'assembleurs, de distributeurs ou d'autres fonctions d'intermédiaires (information, promotion).

Encadré 2 : La relation tourisme-environnement, entre confrontation, valorisation et conciliation :

L'histoire de cette relation témoigne d'un débat déjà ancien. En 1983 J.-L. Michaud concluait qu'arbitrer entre tourisme et écologie n'était plus de mise, et que deux visions du tourisme allaient dans ce sens : celle d'un tourisme gestionnaire des aménités vues comme ressources, et celle d'un tourisme naturellement « allié » de l'environnement (Michaud, 1983).

Par contre, en 1992 lors d'un premier colloque organisé conjointement par les deux autorités de tutelle, le Ministre de l'environnement soulignait que « ...l'hôtelier « vend » un panorama, les clubs sportifs « vendent » de grands espaces, le publicitaire utilise l'image de sites vierges pour conquérir le public, mais les collectivités doivent seules dégager des ressources pour la gestion des espaces et des paysages », (Coll., 1992). De même un rapport parlementaire concluait en 1995 : « Le constat : ...c'est celui d'une dominance des antagonismes sur les complémentarités... L'environnement est un atout considérable pour l'activité touristique ; aujourd'hui cependant, cette activité ne participe que marginalement et partiellement à l'entretien des milieux naturels et à la gestion des espaces... Mobiliser une partie des ressources de l'activité touristique en faveur de l'environnement permettrait sans doute d'éviter un certain nombre de conflits », (Chambon, 1995).

Plus récemment un numéro spécial d'une revue professionnelle, consacré au thème : « Tourisme – environnement : gérer pour mieux protéger », a fait le point sur des exemples de solutions en vraie grandeur, (Cahiers Espaces, 1999). Mais ces cas de « gestion par le tourisme » concernent encore surtout certains grands sites, certains milieux parmi les plus attractifs et les plus fragiles.

- **des acteurs fournisseurs de « ressources spécialisées »** aux prestataires précédemment cités : par exemple les collectivités publiques fournisseurs d'infrastructures touristiques, les organismes de conseil spécialisés tels que les chambres consulaires qui ont créé des sections tourisme (CCI, chambres d'agriculture...),
- **les acteurs régulateurs du tourisme** qui ont des fonctions s'appliquant explicitement au tourisme, par des outils réglementaires ou financiers ou « indirects », à toute échelle (du local à l'Europe) ;
- **enfin les touristes** eux-mêmes sont des acteurs essentiels, puisque leurs attentes et leurs demandes pilotent l'offre dans toute vision marketing, mais encore plus du fait que le tourisme repose sur une relation de service, analysée depuis peu en économie comme co-construction entre le prestataire et le client (GADREY, 1994 ; LE ROY, 1997). De plus, le tourisme est une consommation localisée précisément dans le territoire « producteur » ; les pratiques des touristes ont un impact direct sur ce territoire. Leur présence physique explique la transversalité extrême du tourisme, qui met en jeu beaucoup de consommations et de pratiques semblables à celles de tout résident, plus d'autres. Elle induit des relations et des impacts sur les plans culturels et sociaux⁵.

Mais ce texte ne fera pas état de travaux sur les touristes et résidents secondaires, qui sont en cours par ailleurs.

Hypothèses pour une gestion concertée avec les acteurs du tourisme

Ainsi il existe un grand nombre de situations locales, marquées par des enjeux tant en termes d'aménités que de tourisme diffus ; et pour étudier ces situations, il semble intéressant de retenir de la littérature les quatre hypothèses de travail suivantes :

- 1- les aménités sont importantes en tant que ressource pour les acteurs prestataires du tourisme ;
- 2- ces prestataires sont aujourd'hui peu moteurs, surtout de manière spontanée, dans la gestion intentionnelle des aménités ;
- 3- il existe sans doute pourtant un potentiel de mobilisation de ces acteurs du tourisme, en faveur de la gestion intentionnelle des aménités, sous des conditions et selon des stratégies et des méthodologies à caractériser ;
- 4- d'autres acteurs, l'État, des collectivités territoriales, des associations... sont fortement impliqués, tant dans le tourisme que dans la gestion des aménités, permettant de construire une gestion concertée.

⁵ On gardera à l'esprit le fait que les touristes n'ont pas de moyen d'expression organisée sur les caractéristiques de leurs territoires d'accueil...

Encadré 3 : La très grande diversité des acteurs du tourisme est connue, et décrite notamment par de nombreux auteurs lorsqu'ils analysent les situations territoriales (P. Bachimon, O. Dehoorne, V. Delignières, L. Laurens, P. Violier...).

Les acteurs publics sont très engagés dans le tourisme, qu'il s'agisse de l'État (malgré un faible engagement direct en termes de budget et de moyens administratifs), ou des collectivités territoriales et locales. Une loi, en 1992, fut jugée nécessaire pour définir les fonctions de chacun, mais le chantier de l'organisation du tourisme reste très ouvert. Par ailleurs il y a des lignes de partage entre les responsables politiques et les techniciens des structures publiques du tourisme⁶ ou entre « [les acteurs] soucieux du développement local et cherchant à intégrer le plus d'acteurs économiques possibles, au sein d'un territoire donné, et les entrepreneurs, ...cherchant plutôt à constituer des réseaux performants au-delà des territoires et de la proximité ». (VIOLIER, 1999).

Du côté des prestataires, de grands établissements côtoient des prestataires individuels, qui ont même souvent une autre activité ; le monde associatif est très impliqué pour des raisons thématiques et historiques : hier la fonction sociale des loisirs, aujourd'hui les dimensions territoriale, environnementale et patrimoniale du tourisme ont suscité la création de nombreuses associations⁷.

L'ENITA de Clermont-Ferrand a pour sa part mis en évidence la présence et l'importance, d'acteurs du tourisme méconnus, appelés « acteurs non-conventionnels du tourisme », à côté des professionnels de l'hébergement et de la restauration. Ces acteurs « non-conventionnels » pratiquent l'animation, la prestation d'activités diverses, sont souvent néo-ruraux, ou associatifs, et ont des logiques et des besoins différents de ceux des « conventionnels » (ENITAC, 1998).

De son côté l'AFIT, parmi d'autres auteurs, et dans le cadre d'une réflexion sur les pratiques de tourisme durable, propose une méthode de diagnostic local du tourisme, qui conduit à souligner l'intérêt de reconnaître cette diversité, et de caractériser des types d'acteurs et de logiques (AFIT, 2000).

⁶ P. Violier souligne que ces derniers sont porteurs de logiques d'efficacité, souvent éloignées de celle du découpage politique, discordance proche de celle largement constatée entre « territoires de gestion » et « territoires de projets ».

⁷ Certaines, principalement dans le domaine du tourisme social, sont des groupes d'échelle nationale.

C'est sur ces bases que nous nous appuyons pour l'ensemble de notre travail sur ce thème, et que nous avons en particulier étudié les trois cas de coordination locale relatés dans la section qui suit.

Trois cas de coordination entre acteurs du tourisme, de l'agriculture, du patrimoine, de l'environnement

L'étude

Une étude menée dans le courant des années 2000 et 2001 (**encadré 4**) visait donc à explorer des situations où les acteurs du tourisme seraient particulièrement impliqués dans la « gestion intentionnelle de l'environnement ». Dans ces cas, présumés favorables à l'explicitation de relations tourisme-environnement, nous souhaitons caractériser les acteurs et leurs stratégies, ainsi que les jeux d'acteurs (MARSAT et MAMDY, 2001).

En Ardèche centrale, un jeu d'acteurs autour de la châtaigne

AU CENTRE DU SYSTÈME ÉTUDIÉ : LA MAISON DU CHÂTAIGNIER DE ST-PIERREVILLE

La Maison du châtaignier est une association qui s'est créée à la suite d'une première association constituée par des résidents, originaires de St-Pierreville et intéressés par la transmission de la culture et de l'identité du pays, tant à des

visiteurs qu'aux nouvelles générations de résidents. Cette identité se trouve attachée à la culture de la châtaigne. Une évolution, introduite par l'arrivée de nouveaux résidents au début des années 90, et accompagnée par les structures de développement local, a conduit à un élargissement des objectifs. La nouvelle association a voulu ancrer son animation dans la réalité présente : la castanéculture actuelle et son renouveau, le paysage de la châtaigneraie et son entretien. Ainsi elle s'est trouvée liée aux efforts menés pour l'obtention d'une AOC-châtaigne, dont l'initiateur est membre de l'association, avec les structures principalement impliquées dans ces démarches : le syndicat des producteurs, la chambre d'agriculture...

De même un projet de Parc naturel régional étant né sous l'impulsion des mêmes acteurs de la production castanéicole (il a été d'abord présenté au MATE comme un souhait atypique de Parc « thématique »), ce projet s'est développé en liaison très étroite avec la Maison du châtaignier : présence du même élu local dans les deux structures, localisation de la structure de préfiguration dans le même bourg de St-Pierreville.

LA MAISON DU CHÂTAIGNIER A UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE À PART ENTIÈRE

L'activité touristique de la Maison du châtaignier remonte à l'origine ; elle se trouve à la fois dans la logique de l'animation pour la transmission du patrimoine, et dans une logique écono-

8 Les autres cas étudiés sont celui d'un réseau d'accueil pédagogique sur le territoire du PNR Périgord-Limousin, ainsi que celui des gîtes Panda dans les Parcs du Massif-Central.

9 Il y a saturation lorsque de nouvelles sources n'apportent plus d'information nouvelle.

Encadré 4 : L'étude de cas, méthode :

Un recensement préalable fut effectué par courrier auprès des institutions départementales et régionales du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement, sur tout le Massif-Central. Il a fourni des propositions de cas, et des informations qualitatives sur notre sujet, jugé par les interlocuteurs répondant, comme « intéressant » mais « en avance » sur les réalités locales. La faible organisation des acteurs du tourisme, tous objectifs confondus, en était parmi les raisons les plus fréquemment évoquées. Après complément d'information sur une présélection, cinq cas ont été retenus, dont trois font l'objet d'une présentation plus détaillée dans cet article⁸.

Pour l'étude de chaque cas, la méthode employée, qualitative, est inspirée par l'approche « systèmes-acteurs » (G. Barouch, L. Mermet avec référence à M. Crozier et E. Friedberg). Le système à étudier a été délimité à partir de l'indication initiale d'un processus (ou d'un problème) et d'acteurs-clés, également à partir des hypothèses générales, puis en fonction de la compréhension progressive du processus traité. Les sources sont celles de la documentation disponible, plus des entretiens semi-directifs, auprès d'acteurs identifiés de proche en proche jusqu'à « saturation »⁹. La grille d'entretien portait sur l'identité et l'histoire de l'acteur, ses fonctions, ses perceptions, ses logiques et ses relations. Les rapports d'étude ont été présentés aux acteurs-clés.

Pour l'Hérault, 35 entretiens ont été assurés et 37 dans le cas ardéchois (BIEBER, 2000).

mique : elle doit financer une partie des emplois. Ainsi la maison du châtaignier proprement dite est un lieu pédagogique et touristique qui accueille 7 à 8 000 visiteurs par an. L'association est, de plus, engagée dans un partenariat avec une autre structure touristique locale, le musée de la Laine, créant avec lui un produit touristique à la journée. Enfin elle a monté un circuit touristique, la « Balade au pays de la châtaigne », circuit libre associant principalement restaurateurs et producteurs en vente directe de produits dérivés de la châtaigne. L'association mène en conséquence des actions de marketing touristique, en liaison avec la structure départementale du tourisme (le CDT) qui a repris à son compte la châtaigne comme atout touristique majeur pour le département.

L'ASSOCIATION COMME MAÎTRE D'ŒUVRE D'OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DE LA CHÂTAIGNERAIE

La Maison du châtaignier a été reconnue comme maître d'œuvre de deux procédures successives permettant d'engager une réhabilitation (limitée mais symbolique) de la châtaigneraie. Ces deux procédures étaient d'abord l'opération du MATE « paysages de reconquête » menée en 1992-93, puis la mise en œuvre du FGER. Cet entretien par élagage avait une visée paysagère beaucoup plus que productive : les surfaces, limitées, étaient choisies sur ce critère paysager ; de plus, les parcelles appartenaient autant à des non-producteurs qu'à des producteurs de châtaignes.

L'association était le lieu de rencontre des acteurs individuels qui en ont eu l'idée et la volonté, principalement deux leaders, un producteur et un élu. Condition nécessaire également, elle a été reconnue par les organismes contrôlant ces procédures (DIREN, DDAF, Chambre d'agriculture...). Ce positionnement et sa reconnaissance, traduits par un acte de gestion, ont permis d'asseoir la crédibilité de l'association.

L'opération a eu ici l'effet attendu, remobilisant une partie des producteurs et de la population, autour des valeurs, symbolique, paysagère et économique, de la châtaigneraie. Il est à noter que l'avantage économique direct résultant de l'aménagement paysager et de ses prolongements immédiats a été de nature touristique (création du circuit « Balade au pays de la châ-

taigne »...). L'effet symbolique, par contre, a appuyé la démarche d'obtention de l'AOC.

Dans l'Hérault : une gestion de l'espace et des paysages en liaison avec une production viticole de qualité et un tourisme associé

En vallée de la Buèges, des viticulteurs ont développé la valorisation de leur vin à travers le paysage et le tourisme : ils ont à la fois protégé ce paysage et développé un tourisme « intégré ». L'analyse du cas s'est appuyée sur des études locales antérieures, sur le travail de Frédéric Morand (MORAND, 1999)¹⁰, et enfin sur nos propres entretiens.

La vallée de la Buèges est un secteur à la fois proche de Montpellier (40 km) et enclavé. C'est une région agricole peu touchée par la rurbanisation, vieillissante et qui a connu la déprise, mais dont la production connaît une profonde requalification, viticole surtout, avec restructuration du vignoble (réencépagement), partiellement sous AOC, et maîtrise de la commercialisation. La coopérative locale est au centre de cette dynamique, elle a créé une SA de commercialisation utilisant les ressources de la vente directe (création d'une « maison de pays » à proximité) développant les circuits courts, et l'exportation. Elle utilise le tourisme comme facteur de vente directe, de continuité sur les marchés de proximité, d'accompagnement sur les salons éloignés. La SA joue explicitement de *l'image du territoire « qui représente 50 % de la valeur du produit »* (le directeur).

Ces mêmes acteurs viticulteurs ont développé un agriturismo assez partagé (la moitié environ des vigneron) sous forme d'hébergements en gîtes, gîtes de groupe et chambres d'hôte. Le tourisme est pratiqué sous forme de séjours d'été en gîtes ou camping, ou de loisirs de proximité à partir de Montpellier : Les activités sont principalement les pratiques de pleine nature doublées d'excursions hors de la Buèges. Enfin la Buèges est support d'une forme originale d'agri-tourisme, une « SICA de gîtes ».¹¹

Il est important de noter qu'à la date de l'étude (2000), les agriculteurs constituaient 80 % du conseil municipal de la principale commune étudiée ; le maire était lui-même président de la coopérative viticole, propriétaire de gîtes et président de la SICA de gîtes. Ainsi la coordination entre les intérêts agricoles et touristiques se fait-

10 F. Morand, dans sa thèse, examine en quoi l'intégration d'objectifs environnementaux et agricoles, grâce à l'agri-tourisme, permet une meilleure durabilité d'une politique environnementale : il compare le cas du Marais Poitevin (comme exemple à l'époque, de politique agri-environnementale plaquée sur le fonctionnement des exploitations agricoles), et le cas de la Buèges.

11 Formule originale à l'échelle française, mais il s'en est créé une dizaine d'autres dans le département de l'Hérault.

elle ici par intégration aux mains des mêmes acteurs, eux-mêmes élus contrôlant la collectivité locale.

LA GESTION DE L'ESPACE ET DES PAYSAGES

Ces acteurs ont pratiqué une gestion patrimoniale de l'espace et des paysages, en utilisant largement la fonction de régulation municipale. Les communes ont établi un zonage protecteur du paysage (une ZPPAUP). La ZPPAUP est une procédure d'initiative municipale, qui a nécessité ici deux années de réflexion et de concertation ; elle délimite strictement l'affectation de l'espace, et limite notamment la construction ; pour certaines communes de la vallée, elle s'est posée en alternative au classement de site, plus rigide.

Les communes ont de plus (ou surtout) refusé un certain nombre de projets considérés comme dangereux pour l'équilibre du territoire : projet d'élevage hors sol, de canoë sur la rivière Buèges, de village vacances... Hors cadre réglementaire, la concertation a fonctionné également, ainsi, à l'occasion de l'équipement du rocher d'escalade, la commune concernée a mené une concertation réussie entre ornithologues et grimpeurs.

Par ailleurs la dynamique agricole relancée a conduit à une reprise de surfaces (18 ha défrichés), pour des réimplantations de vigne et d'oliviers.

La prise en compte des logiques individuelles – un cas de concertation dans l'Hérault

Dans le Pays d'Accueil Touristique (PAT) dont relève aussi la Buèges, une animation fut menée en 1998-1999 sous le nom de « Plan-Qualité » pour le tourisme : des acteurs publics du tourisme ont voulu conduire une réflexion stratégique et définir un plan d'action. Il est à noter que la maîtrise d'ouvrage était assurée par le Comité Départemental du Tourisme (CDT)¹², assisté par l'Agence française d'Ingénierie Touristique (AFIT) ; l'initiative n'était donc pas locale, mais le PAT a assuré activement l'animation de la première phase

Un des volets de ce plan visait l'activité de canoë-kayak, qui rencontre des problèmes divers (propreté de l'eau et des berges, sur-fréquentation en certains points, qualité et quantité

d'eau pour l'activité, accès aux berges...). Ces problèmes mettent en jeu des professionnels spécialisés (les loueurs d'embarcation), leurs clients (touristes et autres plaisanciers), ainsi que les collectivités locales, des propriétaires de berges, des agriculteurs...

DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES QUI – SOUS CONDITIONS – PEUVENT ÊTRE PARTENAIRES MAJEURS D'UNE ACTION COLLECTIVE

Ce cas « canoë-kayak » éclaire le potentiel que représente la présence d'acteurs spécialisés du tourisme pour réguler une pratique de loisirs, et la place à réserver au tourisme et à ses acteurs dans la gestion intégrée d'un milieu¹³. Mais il montre également la diversité des logiques individuelles du côté des loueurs d'embarcation. Certains d'entre eux en effet correspondent au modèle du « passager clandestin », opportuniste et individualiste, espérant tirer parti des efforts des autres. L'aptitude du fleuve à cette navigation est une qualité multi-attributs, qui comprend la liberté de naviguer (légale), la qualité de navigation (quantité d'eau, encombrement, sécurité...), les facilités et qualités d'accès (embarquement et haltes), l'agrément du milieu (propreté), etc. Cette qualité présente les caractéristiques de bien semi-collectif, et l'implication de tous les prestataires-loueurs dans sa gestion ne va pas de soi ; elle peut s'analyser en référence à la théorie des clubs ou à des critères d'aptitude à pratiquer une gestion en « bien commun » (OSTROM, 1990), mais elle ne correspond pas strictement à ces deux cadres.

Le Plan qualité, procédure consensuelle qui fut citée en exemple de concertation, a permis d'élaborer un plan d'action très concret, mais il n'a pas eu de suite jusqu'à présent, après le désengagement temporaire de l'institution porteuse (le PAT). En se référant au cadre de l'analyse stratégique en gestion (L. Mermet), on peut émettre l'hypothèse que les bases de l'accord n'étaient pas suffisamment solides (défaut d'intégration de certains prestataires dans le fonctionnement et l'économie du territoire, défaut de volonté réelle de la part des collectivités de base, lié en partie au point précédent), et qu'une véritable négociation pourrait viser à organiser plus durablement les relations entre loueurs et collectivités locales.

L'AFIT confirme la difficulté de mener de telles procédures en milieu rural : complexité des sys-

13 Il a fait l'objet d'une analyse présentée ailleurs plus en détail (Marsat, 2002).

12 le cadre en était une procédure initiée par le CDT, visant à créer dans l'arrière-pays, des « pôles touristiques » dotés d'un « Plan qualité ».

tèmes territoriaux, dans lesquels les acteurs ont d'autant moins conscience de dépendre d'une même logique que l'activité touristique y est plus diffuse, mauvaise articulation entre public et privé, mauvaise visibilité politique des actions d'organisation, etc. (NETTER, 1999).

Par ailleurs ce cas soulève la question de l'articulation entre niveaux et dispositifs différents d'action collective et publique : articulation entre un dispositif sectoriel (le Plan qualité tourisme) et un dispositif de gestion du milieu (un SIVOM de bassin), avec leurs logiques mais aussi leurs délimitations géographiques différentes.

Observations comparées

Des proximités entre tourisme et agriculture à travers les aménités

Les deux premiers cas ont illustré la proximité souvent évoquée entre un certain tourisme et une certaine agriculture : en témoignent la vente directe de produits agricoles, les traditions autour de la châtaigne ou du vin transformées en bien touristique... complétées par un agri-tourisme d'hébergement dans la Buèges. Le « bien commun » partagé est une image, à composante symbolique (la tradition, la naturalité...), rattachée à un produit fini, à ses producteurs, à des lieux de production visitables, et à un paysage. La gestion du paysage est donc un enjeu tant pour ce tourisme que pour cette agriculture. En Ardèche, l'entretien du paysage à des fins touristiques dépasse la sphère agricole et met en jeu d'autres politiques publiques (FGER, politique du PNR...).

Des aménités entretenues « pour » le tourisme

Dans les deux premières situations étudiées, de tourisme diffus, on peut dire que le paysage est entretenu « pour » le tourisme, mais pas « par » le tourisme, dans le sens où les acteurs spécialisés du tourisme, peu nombreux au demeurant, n'ont pas l'initiative d'une action collective spécifique en faveur du paysage comme de toute autre aménité.

Ces deux premiers cas sont marqués par *la motricité d'acteurs exprimant des objectifs mixtes, c'est-à-dire associant, de façon stable, des logiques différentes fortes et explicites* telles

que celle de la réhabilitation, de la transmission du patrimoine et de l'accueil touristique au sein de la Maison du châtaignier, ou celle de la viticulture et du tourisme pour les vigneronnes de Buèges. À une autre échelle, le PNR symbolise la mixité au niveau de ses missions mêmes, entre protection et développement. Le troisième cas, lui, est davantage conforme au schéma d'une initiative d'acteurs touristiques « spécialisés », en faveur d'aménités.

Des actions individuelles en faveur des aménités

Les prestataires touristiques spécialisés peuvent également s'être engagés, à titre individuel, dans des actions de gestion environnementale de proximité. Des cas précis sont identifiés : hôtelier-restaurateur engagé dans la gestion piscicole et finissant par créer un produit pêche, restaurateur entretenant une châtaigneraie voisine, hôtelier passionné par le patrimoine des voies romaines, propriétaire de camping-viticulteur passé à la production biologique sous le regard des touristes, etc. Ces logiques sont à prendre en compte lorsqu'elles sont en relation avec l'activité touristique du prestataire.

Les organisations du tourisme comme acteurs

Les prestataires touristiques se trouvent insérés dans des réseaux « verticaux » ou « horizontaux »... Dans les cas étudiés, certains hébergements sont ainsi rattachés à des chaînes (Logis de France, Gîtes de France...), certains prestataires adhèrent à une association locale (Cévennes Côté Sud), certains loueurs de canoës adhèrent à une association présente sur tout le Sud de la France, etc. *Les organisations une fois constituées, sont elles-mêmes des acteurs qui peuvent intervenir ici.* Par exemple Cévennes Côté Sud a soutenu la procédure du Plan qualité pour la pratique du canoë sur l'Hérault et se montre actuellement partenaire du Pays d'Accueil.

Des collectivités territoriales actives, dans un cadre en évolution

Dans les cas étudiés, des institutions territoriales sont actives dans le domaine du tourisme et dans celui des aménités ; elles interviennent en régulateurs (en Buèges), en aménageurs et en gestionnaires (en Buèges à nouveau, ou pour la

randonnée, le canoë), en soutien (pour l'association Maison du châtaignier), en animateur (cas du PAT, du PNR).

Elles se placent sur des « mailles » actuellement en pleine évolution : dans le cas héraultais, le PAT est intégré depuis peu à l'association de préfiguration d'un pays, l'intercommunalité englobant la Buèges est de création récente ; dans le cas ardéchois, le PNR n'existe que depuis 2001, un projet d'intercommunalité se profile... Ces évolutions se font dans un cadre d'articulation souvent difficile entre deux échelles de proximité : celle de l'intercommunalité de gestion et celle du « territoire de projet » (GERBAUX, 1999). Elles s'accompagnent d'une évolution des partenariats : ainsi la Maison du châtaignier envisage de devenir un relais intermédiaire du PNR, elle peut aussi être rattachée à l'intercommunalité future...

Action collective et diversité des logiques individuelles

Les travaux ont donné ici des exemples de prise en compte des aménités, par des formes d'organisation collectives ou publiques : association, SICA, commune, PAT ou PNR. Mais les acteurs collectifs placés au centre de nos études de cas n'occulent pas la diversité des logiques individuelles.

En Ardèche, les membres de la Maison du châtaignier se différencient selon leurs objectifs (simple transmission d'une culture, ou insertion de celle-ci dans des dynamiques actuelles, développement touristique, développement agricole lié aux aménités...). Les producteurs de châtaigne se partagent entre traditionnels-livriers en vrac, et transformateurs-vendeurs directs, le plus souvent néo-ruraux. Les propriétaires de châtaigneraie se partagent entre producteurs et simples propriétaires sans logique de production... En Buèges, les agriculteurs suivent la même politique bien que la moitié d'entre eux ne puissent accéder à une activité agri-touristique ; de leur côté, nombre de résidents électeurs critiquent le tourisme pour ses pointes de fréquentation.

Enfin le cas du Plan qualité sur l'Hérault illustre de façon plus explicite encore le dialogue entre collectif et individuel, au sein même de la population d'acteurs privés et publics du tourisme dont une majorité se préoccupe des aménités. La nécessité d'une négociation approfondie est

liée à la diversité des logiques entre loueurs, à celle qui se situe entre PAT, SIVOM et collectivités de base, outre les différences de logiques entre collectivités et loueurs.

Conclusions

La gestion de l'environnement a très largement évolué dans les années passées vers une forme concertée ou négociée, qui semble pouvoir s'adresser plus largement à l'ensemble des aménités. L'étude de situations à enjeux touristiques que nous avons entreprise, repose sur l'hypothèse de la montée en puissance du tourisme comme activité structurée et structurante, donc partenaire incontournable de la gestion concertée des aménités dans un grand nombre de territoires ruraux.

Concernant les acteurs du tourisme, nous avons abordé leur diversité. Du côté des prestataires spécialisés, leur présence permet un embryon de gestion concertée des aménités, moyennant des démarches à approfondir. De plus ce secteur d'activité en espace rural est en évolution vers une structuration professionnelle et économique, et vers des modèles d'action transversaux, comme les modèles de la qualité et du développement durable. Ces facteurs conduisent à l'évolution des logiques, et à la formation de nouveaux acteurs touristiques, collectifs, locaux, qui porteront des objectifs relatifs aux aménités.

Des travaux sont en cours pour mieux connaître la diffusion du modèle de tourisme durable (programme « Actions concertées de tourisme durable dans le Massif Central »¹⁴), l'effet de nouvelles procédures d'aide publique sur la structuration du tourisme en Languedoc-Roussillon (dispositif régional des « programmes coordonnés » au titre de l'objectif 2), ou les voies d'une meilleure intégration du tourisme dans le fonctionnement des territoires (programme européen SPRITE¹⁵).

Du côté des autres acteurs, les cas traités ont permis d'illustrer les proximités du tourisme avec certaines formes d'agriculture. *Le secteur d'activité agricole*, très impliqué dans l'offre d'aménités, présente plusieurs autres interfaces avec le tourisme : complémentarité d'intérêts pour la valorisation des produits, double-activité agritouristique... L'agriculture connaît des facteurs de réorientation (vers une multifonction-

14 Mené en 2002 conjointement par le CRIDEAU, le Cemagref, l'ENGREF, l'ENITAC, l'Univ. de Caen.

15 « Promouvoir et soutenir le développement d'un tourisme intégré dans les régions rurales et sensibles d'Europe », mené de 2001 à 2004 avec 10 équipes de six pays d'Europe.

tionnalité mieux reconnue), et des modèles comparables à ceux déjà évoqués pour le tourisme rural, ceux de la qualité, du développement durable... Certains outils de politiques publiques, notamment les CTE, sont ouverts à des coordinations avec le tourisme, au-delà de la simple diversification agritouristique.

Quant aux *acteurs « spécialisés » de l'environnement*, ils n'ont pas encore été évoqués ici : certains sont actifs principalement dans une logique de gestion par milieux, plus que dans une logique d'action stratégique visant des partenaires potentiels. Seule l'action publique du MATE en 1992 « paysages de reconquête », procédant d'une telle visée stratégique, a été analysée. Dans la même logique, la promotion des mesures de protection (PNR, Natura 2000...) comme possibles labels à valoriser, relève d'une recherche d'alliance. D'autres acteurs de l'environnement (une association régionale d'écologistes rencontrée, et les PNR plus généralement) intègrent dans leurs objectifs des éléments purement touristiques, au titre de l'accueil pédagogique ou du développement local, (BERTHOD, 2000).

Les acteurs de la régulation publique enfin, ont trouvé matière à une action localisée : action directe pour maintenir des aménités (Buèges :

protection paysagère), ou action indirecte pour conforter puis pérenniser les coordinations (Ardèche) ou pour les initier (Hérault : Plan qualité).

Au total, nous avons recherché des exemples d'implication active, et collective si possible, d'acteurs spécialisés du tourisme dans la gestion des aménités en zone à enjeux touristiques et environnementaux modérés. Nous avons trouvé et étudié des cas qu'on peut qualifier « d'intermédiaires », au sens où il existe une certaine implication des acteurs touristiques mais plutôt sous forme individuelle ou au gré d'initiatives et de motivations d'origine extérieure.

Cette étude nous suggère l'existence d'un potentiel pour l'action, mais il reste beaucoup à faire pour lier valorisation et protection au sein d'une gestion concertée. Pour cela il faut comprendre mieux certains objets, et surtout leur articulation, notamment entre activités d'accueil touristique, promotionnel, et pédagogique, entre l'organisation sectorielle des acteurs et leur possible « mixité », entre logiques patrimoniales et logiques-qualité..., enfin entre dynamiques sectorielles et projets territoriaux. Ces articulations seront mises au service de démarches stratégiques pour l'action publique ou collective. □

Résumé

La gestion des aménités s'inscrit dans un cadre de régulation associant action publique, action collective et coordinations privées. L'action publique peut prendre une forme dite « indirecte » comprenant notamment l'organisation des interactions entre acteurs et le soutien aux actions collectives. Les acteurs du tourisme et des loisirs y sont présumés favorables à la gestion des aménités de par la valorisation qu'il en tirent. La question est alors d'établir comment et à quelle condition ils peuvent participer le plus activement à cette gestion. L'article présente le cadre d'analyse, celui de la recherche en gestion appliquée aux territoires et à l'environnement. Il propose une typologie des acteurs du tourisme, rappelle leur diversité et leurs relations ambiguës avec l'environnement. Il présente trois études de cas réalisées en 2000 dans le Massif-Central. Ces cas suggèrent plusieurs hypothèses supplémentaires : l'implication parfois individuelle mais rarement collective et spontanée d'acteurs spécialisés du tourisme, l'importance d'acteurs dits « mixtes » qui associent de façon explicite des objectifs touristiques et autres (pédagogique, ou agricole...), l'importance des acteurs publics, dans un contexte territorial en pleine évolution, la nécessité d'outils pour mobiliser la médiation d'un ensemble de prestataires touristiques. Un besoin de connaissance est perceptible concernant les articulations entre certaines logiques différentes, et les démarches et méthodes pour alimenter l'action publique et collective indirecte en faveur de la gestion des aménités.

Abstract

The management of territorial and environmental amenities involves a framework which associates public action, collective action and private coordination. Public action can take an « indirect form » including organisation of some interactions and support to some collective actions. Tourist actors are presumed to be favourable to the management of amenities, which are resources for them. The question is then to assess how they can be more involved in that management. The article presents the analytical framework of Research in Environmental Management (RGTE). It proposes a typology of the tourist actors in their diversity, and mentions their ambiguous relation to environment. The article presents three case studies which were realised in the french Massif Central. These cases suggest further hypotheses : the implication, sometimes individual but rarely collective and spontaneous, of specialised tourist actors in environmental management, the importance of actors qualified as « mixed » (who associate explicitly touristic and other objectives such as pedagogy...), the importance of public actors, in their evolutive context, the necessity of using appropriate tools in order to obtain the involvment a whole of actors. A need of further knowledge is to be stressed, about the linkage between some different logics, and about methods for the public and collective action.

Bibliographie

- AFIT, 2000 – *Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises*, Paris, AFIT Éditions.
- BAROUCH G., 1989 – *La décision en miettes*, Paris, L'Harmattan, 237 p.
- BERTHOD L., 2000 – *Coordination des acteurs autour du lien Tourisme/Environnement - Un cas en Périgord Limousin*, Clermont-Ferrand, Cemagref-ENITAC, 45 p.
- BETEILLE R., 1996 – *Le tourisme vert*, PUF, Paris, 127 p.
- BEURET J.-E., 1998 – *Agriculture et qualité de l'espace rural : coordinations, conventions, médiations*, Thèse Doctorat Économie Rurale, RENNES, ENSAR, 340 p.
- BIEBER F., 2000 – *Coordination des acteurs autour du lien Tourisme/Environnement - Un cas en Ardèche centrale*, Clermont-Ferrand, Cemagref-ENITAC, 45 p.
- Cahiers Espaces, 1999 – *Tourisme et environnement - gérer pour mieux protéger*, Paris, Éditions Touristiques Européennes, 159 p.
- CHAMBON D., 1995 – *Tourisme et environnement... regarder ensemble dans la même direction*.
- CHAUSSEBOURG F., 1996 – *Le tourisme, un atout à développer*, Paris, Conseil Économique et Social.
- COLL., 1992 – *Tourisme et environnement*, La Rochelle, La Documentation Française, 270 p.
- CROZIER M. et E. FRIEDBERG, 1977 – *L'acteur et le système*, Paris, Éd. du SEUIL, 499 p.
- DE MONTGOLFIER J. et J.-M. NATALI, 1987 – *Le patrimoine du futur - approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, ECONOMICA, 248 p.
- DURAN P., 1998 – *Gouvernance*, Revue Politiques et Management Public, Vol. 16 (n° 1).

ENITAC, 1998 – *Les acteurs du tourisme rural en Auvergne - un monde en mutation*, Clermont-Ferrand, CNRTER : Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural, 89 p.

GADREY J., 1994 – *L'économie des services*, Paris, La Découverte, 180 p.

GERBAUX F., 1999 – Le développement touristique local, entre régulations sectorielles et gestion territoriale, in *Le tourisme, facteur de développement local*, Coll. Débats, L. Bensahel and M. Donsimoni, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, pp. 71-87.

GERBAUX F., Ed., 1999 – *Utopie pour le territoire - cohérence ou complexité ? Société et territoire ?*, Éd. de l'Aube, 190 p.

GIRIN J., 1990 – Analyse empirique des situations de gestion : éléments de théorie et de méthode, in *Epistémologies et sciences de gestion*, A.-C. MARTINET, Paris, ECONOMICA, pp. 141-182.

HARDIN G., 1968 – The tragedy of the Commons, *Science*, vol. n° 162, pp. 1243-1248.

JENKINS T., T. OLIVER, et al., 2001 – *Tourisme intégré : cadre conceptuel - Programme SPRITE*, 65 p.

LANQUAR R., 1990 – *Sociologie du tourisme et des voyages*, Paris, PUF, Paris, 2^e éd. 127 p.

LE ROY A., 1997 – *Les activités de service : une chance pour les économies rurales ? - Vers de nouvelles logiques de développement rural*, Paris, L'Harmattan, 290 p.

MARSAT J.-B., 2002 – Les acteurs du tourisme dans la gestion de l'accès aux espaces naturels - L'exemple de deux activités de pleine nature dans un même territoire, in *Accès du public aux espaces naturels*, Mermet L., Moquay P., Paris, Lavoisier, pp. 309-325.

MARSAT J.-B. et MAMDY J.-F., 2001 – *Valorisation de l'Environnement par le Tourisme : coordination des acteurs - Cas observés dans l'Hérault, en Ardèche centrale et en PNR Périgord-Limousin*, Clermont-Ferrand, Cemagref - ENITAC, 36 p.

MERMET L., 1992 – *Stratégies pour la gestion de l'environnement - la Nature comme jeu de société ?* Paris, L'Harmattan, 207 p.

MICHAUD J.-L., 1983 – *Le tourisme face à l'environnement*, PUF, Paris, 234 p.

MORAND F., 1999 – *Articuler agriculture, environnement et tourisme : l'analyse des logiques d'acteurs comme outil d'organisation du territoire*, Économie des institutions, Paris, EHESS École des hautes études en sciences sociales, 309 p.

NETTER L.-N., 1999 – Tourisme et Qualité, *Cahiers Espaces : Qualité et tourisme*, Paris, E.T.E., n° 61, pp. 8-15.

OCDE, 1999 – *Cultiver les aménités rurales - une perspective de développement économique*, Paris, OCDE, 122 p.

OLLAGNON H., 1989 – Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel, in *Du rural à l'environnement*, N. MATHIEU and M. JOLLIVET, Paris, L'Harmattan, pp. 258-268.

OLLAGNON H., 2001 – Stratégies patrimoniales pour un développement durable, in *Patrimoine - approches croisées*, Séminaire « patrimoine » gestion, Reims, Université de REIMS - faculté de sciences économiques et de gestion, pp. 48-64.

OLSON M., 1966, 1978 et 1987 trad. fr) – *La logique de l'action collective*, VF, P.U.F., 199 p.

OSTROM E., 1990 – *Governing the commons*, Cambridge University Press, 280 p.

PADIOLEAU J.-G., 1999 – L'action publique post-moderne : le gouvernement politique des risques, *Revue Politiques et Management Public*, Vol. 17 (n° 4), pp. 86-127.

THEYS J., 1997 – *L'environnement au XXI^e siècle - continuité ou rupture - Réflexions sur la « gouvernance »*, Colloque international de Fontevraud, J. THEYS, 84 p.

THEYS J., 2000 – *Cours DEA Économie de l'Environnement et des Ressources Naturelles*.

TORRES E., 1994 – Environnement et économie locale - les contrats et conventions de développement patrimonial, *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, Paris, L'Harmattan, 222 p.

VIARD J., G. ARNAUD, *et al.*, 1998 – *Réinventer les vacances : la nouvelle galaxie du tourisme*, Paris, La Documentation française, 322 p.

VIOLIER P., 1999 – Les acteurs du système touristique et leurs logiques spatiales, in *L'espace local et les acteurs du tourisme*, V. P. Rennes, P.U.R., pp. 58-72.